REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU RE
DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRAT

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 040-264001314-20261116-DELIB11_01_26-DE

DU C.C.A.S. DE LABENNE

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	11	9

Date de la convocation
04/11/2026

Séance du **16 novembre 2026**
L'an deux mil vingt-six
et le 16 novembre à 18H, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de Mme Evelyne BOUCLEY

Présents : tous les membres à l'exception
M. P. BECHEFER qui avait donné pouvoir à Mme E. BOUCLEY
Mme W. SORRAING qui avait donné pouvoir à M. PETITJEAN
Absents excusés : Mme CHESSOUX – Mme ANDRE – M. DUBOY

Secrétaire : M. PETITJEAN

N° 2026-16-11/01 : Fixation des tarifs pour l'année 2027

La Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de fixer la tarification des différents services et activités pour l'exercice 2027 et afin de préserver le pouvoir d'achat des bénéficiaires, il est proposé de **reconduire à l'identique de l'année 2026 l'ensemble des tarifs de l'année 2027**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

Article 1 : La reconduction à l'identique pour l'année 2027 de la grille tarifaire des services
Article 2 : Les tarifs applicables pour l'exercice 2027 sont fixés comme suit :

Prestations / Services	Tarif 2027
Épicerie sociale - 1ère personne ou personne seule	**10 €**
Épicerie sociale - à partir de la 2ème personne	**8 €**
Navette courses	**1 €**
Billetterie (cinéma...)	**1 €**
Colis alimentaire	**1 €**
Cotisation Jardins Familiaux	**10 € / an**

Article 3 : Les présents tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2027
Article 4 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19/11/2026
Et publication ou notification
Le 19/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour Copie Conforme
LABENNE le 16 novembre 2026
S.CHESSOUX
Présidente du C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL d'ACTIONS SOCIALES
MAIRIE DE LABENNE